

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
<b>1. Obligations de mise en œuvre</b>									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (26/02/2015)	L	C	L	C	Reçu le 06/04/15	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	09/02/2015	L	C	C	C	Reçu le 10/02/15	
1.3.	CS04	Rapport national	23/11/2014	L	C	L	C	Reçu le 24/11/14	
1.4.	S17	Questions d'application en suspens	26/02/2015	N/C	N/C	L	C	Reçu le 06/04/15	
<b>2. Standards de gestion</b>									
2.1.	Rés. 14/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord <sup>2</sup>	26/02/2015	C	C	C	C	Décret n°90-95 du 25/01/90	
		Marquage des navires <sup>2</sup>		C	C	C	C		
		Marquage des engins <sup>2</sup>		C	C	C	C		
		Marquage des DCP		C	C	C	C		
		Fiches de pêche à bord <sup>2</sup>		C	C	C	C		
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15/02/2014	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire au registre des navires autorisés depuis le 01/01/14	
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15/02/2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants <sup>2</sup>	26/02/2015	C	C	C	C	Source : IOTC-2015-CoC12-IR07; Interdiction depuis 2008 - article 5 de l'arrêté TAAF n°2008-06 modifié.	
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31/12/2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire au registre des navires autorisés depuis le 01/01/14	
<b>3. Déclarations concernant les navires</b>									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	C	C	N/A	N/A	Aucun navire au registre des navires autorisés depuis le 01/01/14	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	C	C	C	C	Soumission le 07/11/11 (4 <sup>e</sup> mise à jour)	
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence							
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	C	C	C	C	Lettre 1223bis datée du 12/05/06.	
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant SWO et ALB en 2007		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ciblant SWO et ALB	
3.4.	Rés. 14/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire au registre des navires autorisés depuis le 01/01/14	

<sup>1</sup> C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

<sup>2</sup> Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

<sup>3</sup> 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de moins de 24 m opérant hors de sa ZEE	
3.6.		Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	L	C	L	C	Reçu le 08/04/15.	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	N/C	N/C	L	C	Reçu le 06/04/15 : aucune licence refusée	
3.8.	Rés. 14/05	Information sur les accords d'accès	26/02/2015	N/C	N/C	L	C	Source : IOTC-2015-CoC12-IR07; Pas d'accord entre gouvernements pour l'exploitation des espèces CTOI dans les eaux de France territoires.	
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14/01/2014	L	C	C	C	Reçu le 17/04/14 ; Mis à jour le 06/04/15	
<b>4. Système de surveillance des navires</b>									
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01/07/2007	C	C	C	C	Depuis 2001. Source : IOTC-2014-SC17-NR07.	
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06 Navires > 15m	L	C	L	C	Reçu le 06/04/15.	
<b>5. Statistiques obligatoires – CPC Etat du pavillon</b>									
5.1.		Captures nominales							
		• Pêcheries côtières	30/06	L	C	L	C		
		• Pêcheries de surface	30/06	C	C	C	C		
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun palangrier opérant dans la zone CTOI
			Finales	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A	
5.2.	Rés. 10/02	Prises et effort							
		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	L	P/C	Informations obligatoires pas au standard de la CTOI ; manque effort par grille.	
		• Pêcheries de surface	30/06	C	C	C	C		
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun palangrier opérant dans la zone CTOI
			Finales	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A	
5.3.		Fréquences de tailles							
		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie	
		• Pêcheries de surface	30/06	C	C	C	C		
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun palangrier opérant dans la zone CTOI
			Finales	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A	
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)							
		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire	
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A		
		DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>6. Statistiques obligatoires – CPC Etat côtier</b>									

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
Prises et effort									
6.1.	Rés. 10/02	• Pêcheries de surface	30/06	N/C	N/C	L	P/C	Informations obligatoires pas au standard de la CTOI ; manque effort par grille. 30 senneurs étrangers autorisés en 2013.	
		• LL	Provisoires	30.06	N/C	N/C	N/A		
			Finales	30.12	N/C	N/C	N/A	N/A	
<b>7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI</b>									
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30/06	L	P/C	L	P/C	Données d'observateurs déclarées agrégées avec celles de la flottille de l'UE-France ; extrapolation sur la base de la couverture	
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie	
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie	
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	C	C	C	C	Source : IOTC-2013-CoC10-IR07. Interdiction de la pêche des requins-renards dans le décret 2013-14	
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques ( <i>Carcharhinus longimanus</i> )	Depuis le 14/08/2013	L	C	C	C	Source : IOTC-2013-CoC10-IR07. L'interdiction est incluse dans les conditions des licences.	
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines <sup>2</sup>	26/02/2015	C	C	C	C	Source : IOTC-2015-CoC12-IR07 Annexe II, Arrêté n° 2014-51 of 23 April 2014 (TAAF) prescrit dispositions d'enregistrement des interactions avec des tortues marines et obligations de remise à l'eau, de conception des DCP afin qu'ils ne comportent pas de risque d'emmêlement des tortues de mer. IOTC-2014-SC17-NR07 : 10 captures accidentelles.	
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun palangrier opérant dans la zone CTOI	
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	C	C	C	C	Source : IOTC-2013-CoC10-IR07. Obligatoire via le décret 2013-14.	
7.7.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer <sup>2</sup>	26/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun palangrier opérant dans la zone CTOI.	
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	N/A	N/A	N/A	N/A		
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 26/02/2015	L	C	N/A	N/A	Aucun navire au registre des navires autorisés depuis le 01/01/14.	
7.10.	Rés. 13/05	Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 26/02/2015	L	C	N/A	N/A		
<b>8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)</b>									

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (16/02/2015)	C	C	C	C	Aucun navire ou ressortissant identifié dans des activités de pêche INN.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	26/02/2015	C	C	C	C		
<b>9. Transbordements</b>									
9.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun palangrier opérant dans la zone CTOI.	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port <sup>2</sup>	26/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	19/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.5.		Paiement contribution ROP	16/08/2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>10. Observateurs</b>									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs <sup>2</sup> (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	26/02/2015	C	C	N/A	N/A	Aucun navire au registre des navires autorisés depuis le 01/01/14	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer (< 24m) <sup>2</sup>	Depuis le 01/07/2010	C	C	N/A	N/A		
10.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux <sup>2</sup>	26/02/2015	N/C	N/C	L	P/C	Source – IOTC-2014-SC17-NR07 : observations des captures au débarquement ont été mises en place en fin d'année 2012 (386 barques & 750 pirogues) Pas de couverture fournie.	
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	C	C	N/A	N/A	Aucun navire au registre des navires autorisés depuis le 01/01/14	
<b>11. Programme de document statistique</b>									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 <sup>er</sup> semestre (2014)	01/10/14	N/A	N/A	N/A	N/A	Source : CQ 2015. Aucune importation ou exportation de BET.	
11.2.		Rapport 2 <sup>e</sup> semestre (2013)	01/04/14	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel <sup>2</sup> (2013)	26/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>12. Inspections au port</b>									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/A	N/A	N/A	N/A	Source : CQ 2015. ne reçoit pas de navires de pêche étrangers dans ses ports.	
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.3.		Autorité compétente désignée		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.4.		Périodes de notification préalable		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.5.		Rapport d'inspection		3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A		N/A

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>13. Mesures relatives aux marchés</b>									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées	26/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A	Source : CQ 2015. ne reçoit pas de navires de pêche étrangers dans ses ports.	

---

**Commentaires sur le niveau d'application par la France des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA11 en 2014.**

En ce qui concerne le niveau d'application par la France des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 11<sup>e</sup> session en 2014, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à la France par le président de la Commission dans un courrier daté du 5 juin 2014.

• N'a pas fourni de réponse à la lettre de commentaire
• N'a pas informé des mesures légales et administratives prises pour mettre en œuvre la fermeture, comme requis par la résolution 12/13
• N'a pas déclaré les données de prises-et-effort et de fréquences de tailles pour ses pêcheries côtières, comme requis par la résolution 10/02
• Le niveau de couverture des débarquements des bateaux artisanaux reste inconnu.

**Réponse :** Une réponse à la lettre du Président de la Commission a été reçue de la France le 6 avril 2015.

**Problèmes actuels concernant le niveau d'application par la France des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA12 en 2015.**

Après examen du Rapport d'application 2015 de la France, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

Questions de conformité	État actuel (2014)	État précédent (2013)
<b>Questions de conformité récurrentes</b>		
• N'a pas déclaré les prises-et-effort pour les pêcheries côtières selon les normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 10/02.	P/C	N/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les pêcheries côtières, comme requis par la Résolution 10/02.	N/C	N/C
• N'a pas déclaré selon les normes de la CTOI les prises-et-effort pour les senneurs étrangers opérant dans sa ZEE, comme requis par la Résolution 10/02.	P/C	N/C
• N'a pas déclaré les captures nominales des requins selon les normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les prises-et-effort des requins, comme requis par la Résolution 05/05.	N/C	N/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles des requins, comme requis par la Résolution 05/05.	N/C	N/C
• N'a pas mis en place en totalité un mécanisme d'échantillonnage pour les débarquements artisanaux, manque couverture des navires, comme requis par la Résolution 11/04.	P/C	N/C